

**Réponse à la question n° 149
de M. Benoît Dietrich (PS)
relative aux possibilités du Conseil communal d'améliorer la situation des P+R**

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 31 mai 2023, M. B. Dietrich posait la question suivante:

"Lors de la séance du Conseil d'agglomération du 25 mai dernier, il a été mentionné que l'Agglo allait créer 70 places de Park&Ride aux abords de la ville, à Granges-Paccot (50) et Villars-sur-Glâne (18). Cela paraît insuffisant pour nos ambitions de mobilité douce en ville. Étant donné que les P&R doivent être construits en dehors des villes, voire même pour certains en dehors de l'agglomération, pour être efficaces et que certaines communes limitrophes ne mettent pas la priorité sur le développement de ces projets, je me permets cette question un peu désespérée. Que peut faire le Conseil communal, en plus de son activité au Conseil d'agglomération, pour améliorer cette situation?"

Réponse du Conseil communal

La planification des P+R est une compétence de l'Agglomération de Fribourg. Dans sa réponse à un postulat demandant d'augmenter l'attractivité des P+R (avril 2023), l'Agglo avait donné une réponse listant tous les axes d'intervention possibles, à savoir:

- Travailler sur la localisation des P+R, qui doivent être positionnés le plus en amont possible, afin de limiter la longueur des trajets effectués en voiture.
- Choisir des emplacements qui offrent un certain nombre de services (ex : magasins) afin de faciliter les boucles de déplacement des usagers.
- Améliorer le stationnement, par exemple en installant des bornes de recharges électriques.
- Améliorer et homogénéiser la signalisation, afin d'avoir une unité pour l'ensemble des parkings.